

Municipalité St-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

Est par les présentes donné par le soussigné que :

Lors de la séance exclusive au budget du 8 décembre 2021 le conseil municipal a adopté :

Le règlement no. 2021-232 Règlement concernant la fixation des taxes et compensations pour l'année 2022

Toutes les procédures d'adoption pour ce règlement ont été exécutées selon les dispositions de la Loi et qu'en conséquence, toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales de bureau situé au 489, chemin Saint-Louis, Saint-Étienne-de-Beauharnois

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 9 décembre 2021

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière

Certificat de publication

Je, soussigné, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 décembre 2021

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière